

nonique à ses créatures, Napoléon nomme le cardinal Maury archevêque de Paris et d'Osmond évêque de Florence, avec ordre de prendre immédiatement possession de leurs sièges. J'ai raconté ailleurs cette lamentable affaire qui coûta au vénérable abbé d'Astros, vicaire général de Paris, la liberté, et au comte Portalis, sa place de directeur général de la librairie. La colère de l'Empereur va jusqu'au délire et lui fait écrire alors des lettres d'une violence presque folle. Dans celle du 31 décembre 1810 à Bigot de Préameneu, il se plaint " de la mauvaise foi du Pape qui, avec son air de sainte Nitouche, suscite en secret la division et le trouble ". Il invite le ministre des Cultes à prescrire au sieur Chabrol, préfet de Montenotte, " de représenter au Papequ'il fait du tort à la religion, qu'il sème partout le trouble et la discorde et qu'en négligeant la douceur et les bonnes manières, il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie et que l'Eglise finira par perdre le reste de son temporel. . . " Il ne sait quelle mesure employer pour effrayer ce vieillard obstiné. Dresser l'état des individus qui sont auprès de lui, chasser les plus grands travailleurs, arrêter toute correspondance allant à Savone ou partant de cette ville, diminuer les frais de maison du Pape déjà réduits, lui retirer les voitures dont il ne se servait pas, faire cesser de frapper des pièces à l'effigie du Pape, remplacer ses domestiques suspects par des domestiques étrangers, bref, le maltraiter de toutes façons et s'opposer à tout accommodement. Napoléon recommande " au sieur Chabrol " de dire à Pie VII qu'il s'attend à tout de lui, mais qu'il s'en embarrasse peu et que les hommes sont " trop éclairés aujourd'hui pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII ". Pour se rendre compte de la fureur où les brefs du Pape adressés aux chapitres de Paris et de Florence avaient mis l'Empereur, il faut reproduire *in extenso* la lettre envoyée par lui au prince Borghèse, le 6 janvier 1811. Il est difficile de trouver un document plus significatif et qui montre à quel paroxysme était arrivé le courroux de Napoléon contre Pie VII.

" Paris, 6 janvier 1811.

Le Pape a profité de la liberté que lui ai laissée à Savone pour semer parmi mes sujets la rébellion et le désordre. Je m'étais contenté, jusqu'à ce que la grande question de l'institution canonique ait été décidée, que les évêques que j'avais nommés administrassent au nom du chapitre et comme vicaires capitulaires, conformément aux maximes de l'Eglise et à ce qu'ont fait Louis XIV et d'autres souverains de l'Europe.

Cependant, le Pape inspiré par l'esprit de désordre qui le caractérise, a, par des menées sourdes et séditeuses, fait parvenir aux chapitres de Paris, de Florence et d'Asti des brefs contraires aux lois de l'Empire et du reste de l'Europe, puisque les souverains, sentant la nécessité de se mettre à l'abri des mouvements atrabilaires des papes, avaient défendu qu'aucune communication ait lieu avec eux sans leur permission. Le Pape a d'autant plus tort dans cette question que, même selon l'opinion des ultramontains, il n'a pas le droit de modifier les délibérations du chapitre